

# La personne éprouve un mal-être psychologique

Est-elle capable de communiquer de manière cohérente à propos de son mal-être?

NON (Contre-indication : psychose, intoxication, démence, confusion,...)

OUI

Se trouve-t-elle dans une situation sécurisée ?

NON (Contre-indication : risque imminent de passage à l'acte; ...)

Ce mal-être peut-être formulé en une plainte singulière ?

NON (Contre-indication: troubles, ...)

Délimité dans le temps et dans un domaine de vie?

D'intensité légère ou modérée ?

Si chronique, est-il possible d'isoler un problème et de le résoudre par des soins psychologiques à court terme ?

OUI

OUI

Des interventions de courtes durées semblent suffisantes pour renforcer les compétences du patient?

OUI

NON

La personne est-elle intéressée par un suivi de courte durée ?

NON (Contre-indication : suivis de longue durée, ...)

OUI

## Soins de 1<sup>ère</sup> ligne

Adulte (18-64) avec humeur dépressive, sentiments d'anxiété ou consommation alcool problématique?

Envoyé par un médecin?

NON

Projet fédéral de remboursement soin de 1<sup>e</sup> ligne\*

Autres soins psychologiques de première ligne (remboursement partiel)

## Soins spécialisés

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ligne (remboursement partiel)

\*voir conditions